

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Avenant n° 1 à la convention de recherche et de développement partagés entre
Bordeaux Métropole et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et
minières) pour l'amélioration des connaissances géologiques et
hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «Champ captant des
Landes du Médoc» - Décision - Autorisation de signature**

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2013/0062 en date du 18 janvier 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015), dans le cadre de l'exercice de sa compétence alimentation en eau potable, a confirmé son engagement de porter la maîtrise d'ouvrage du 1er projet de ressource de substitution désigné comme le projet «Champ captant des Landes du Médoc» et a décidé d'amorcer la mise en œuvre de ce projet par la réalisation des études pré-opérationnelles.

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministre chargé de la recherche, du Ministre chargé des mines et du Ministre chargé de l'environnement. Il a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Il exerce, notamment, les fonctions de service géologique national.

Il a pour objectifs notamment :

- De développer la connaissance géologique du territoire national, d'en établir la carte géologique générale et d'élaborer une documentation hydrogéologique systématique ;

- De recueillir, directement ou auprès d'autres détenteurs, de valider, d'archiver et de mettre à la disposition des usagers sous une forme appropriée les informations couvrant le territoire national ainsi que le plateau continental, parmi lesquelles celles concernant les fouilles, forages et leviers géologiques recueillis en application du code minier ;

- De développer les méthodes d'analyse, de modélisation et d'exploitation de ces données ;

Dans le cadre des études pré-opérationnelles menées par Bordeaux Métropole depuis janvier 2013 sur le projet de ressource de substitution et sur sollicitation du BRGM en

Commission locale de l'eau (CLE) du «SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Nappes Profondes», le Conseil de Communauté a autorisé par délibération n° 2014/0263 du 23 mai 2014, la signature avec le BRGM d'une convention de recherche et de développement partagés.

Ainsi, par cette convention signée le 8 août 2014, le BRGM et La Cub ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développement partagés destiné à l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «champ captant des Landes du Médoc», et à la conception, en amont de la réalisation du champ captant, d'un modèle hydrodynamique de gestion fin qui permettra d'orienter les choix en cours de réalisation (emplacement optimum des forages, mise à jour de la géométrie du système multicouche) et de piloter *in fine* l'exploitation du champ.

La convention a été conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de la concertation entre Bordeaux Métropole et les acteurs concernés par le projet de champ captant des Landes du Médoc (collectivités, associations, sylviculteurs, agriculteurs, riverains, ...), des compléments d'études ont été identifiés. Ils impliquent, sur les plans techniques et financiers, des modifications de la convention initiale.

Le projet d'avenant a pour objet de définir les modifications des documents suivants :

- La convention de recherche et développement partagés du 8 août 2014,
- L'annexe A (Proposition technique et financière) de la convention,
- L'annexe B (Annexe financière) de la convention.

Ces différentes modifications nécessitent la passation d'un avenant à la convention initiale.

Le projet d'avenant est élaboré sous la forme d'une convention consolidée et est annexée à la présente délibération.

I) Redéfinition de la phase 2 du programme de recherche et création d'une phase 3

La convention initiale prévoyait un programme de recherche décomposé en 2 phases. Le BRGM s'engageait ainsi à réaliser dans le respect des règles de l'art les tâches suivantes conformément aux conditions de l'annexe A de la convention, et notamment :

- Construction d'un modèle géologique à la maille de 100 m et la base de données géologique associée au format GDM,
- Un modèle hydrodynamique local au format Marthe cohérent avec le modèle Nord-Aquitain (géométrie, conditions aux limites) et calé au pas de temps trimestriel entre 1972 et 1999, mensuel à partir de 2000.

Le projet d'avenant prévoit de redéfinir la phase 2 du programme, qui consiste ainsi en :

« - la réalisation d'une analyse de sensibilité sur les paramètres du modèle hydrodynamique afin de cerner le champ des incertitudes et orienter le choix des secteurs où réaliser des investigations complémentaires,

- la supervision de travaux d'investigation (pompage d'essai) sur le secteur de Sainte-Hélène et leur interprétation,

- la participation aux réunions de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Nappes Profondes de Gironde, des inter-CLE avec le SAGE des Lacs Médocains, et des différentes réunions liées à la concertation sur ce projet entre décembre 2014 et juin 2015. Des présentations relatives à l'état d'avancement et aux résultats du Programme seront réalisées autant que de besoin.»

Par ailleurs, des compléments d'étude ont été identifiés lors des phases de concertation nécessitant la formalisation d'une phase 3 dans le programme de recherche. Le projet d'avenant intègre donc la création d'une phase 3 dont les éléments sont les suivants :

« Finalisation du modèle

L'objectif est ici d'aboutir à une version finalisée du modèle, en l'état actuel des connaissances et des données disponibles, répondant à la problématique de l'évaluation de l'impact du projet sur la nappe du Plio-quaternaire. Cette version fait suite à l'analyse de sensibilité effectuée sur le modèle et aux investigations réalisées sur la commune de Sainte-Hélène (pompage d'essai) dont le but est de lever les incertitudes sur des secteurs stratégiques. Par ailleurs, l'incorporation de données spatialisées plus fines (Météo France, Institut national de la recherche agroalimentaire/INRA) pour calculer les flux d'infiltration dans les différentes nappes du modèle, en réponse aux interrogations des acteurs locaux, doit permettre une amélioration sensible de la restitution des écoulements dans la nappe du Plio-Quaternaire.

Utilisation du modèle

Une fois le modèle finalisé il sera utilisé pour évaluer l'impact du projet tel que défini en 2012 et pour comparer les résultats par rapport aux précédentes simulations. Plusieurs autres configurations du champ captant seront testées pour évaluer l'intérêt de déplacer celui-ci en vue de limiter voire annuler ses impacts sur la nappe du Plio-Quaternaire. Ce travail ne se substitue pas au travail de la maîtrise d'œuvre de Bordeaux Métropole mais se situe en amont et doit permettre de cerner la zone de déplacement optimale.

Évaluation de l'impact sur la croissance des pins

En parallèle à l'évaluation des impacts sur la nappe du Plio-Quaternaire, une approche de modélisation agronomique sera opérée par l'INRA pour évaluer l'impact sur la croissance des pins de différentes configurations du projet de champ captant et sur différents scénarios climatiques. Cette modélisation agronomique s'appuiera sur les données piézométriques issues du modèle hydrodynamique PHONEME transmises par le BRGM.

Suivi et porté à connaissance

Le BRGM, sur demande de Bordeaux Métropole, assurera une participation aux réunions de la CLE du SAGE Nappes Profondes de Gironde, des inter-CLE avec le SAGE des Lacs Médocains, et des différentes réunions liées à la concertation sur le Programme entre juillet 2015 et février 2016. Des présentations relatives à l'état d'avancement et aux résultats du programme de recherche seront réalisées autant que de besoin.»

II) Impact financier

Les modifications techniques de la phase 2 ne donnent pas lieu à un complément financier par rapport à la convention initiale.

En revanche, les compléments techniques de la phase 3 induisent un complément financier, soit 87 500 € HT, dont 80 % à la charge de Bordeaux Métropole, ce qui représente donc 70 000 € HT (84 000 € TTC).

Ainsi, le montant total du programme de recherche est fixé à 252 716,66 € HT (165 216,66 € HT dans la convention initiale).

La répartition du financement est la suivante :

- Pour le BRGM, la somme de 50 543,33 € HT, soit 20 % du montant ;
- Pour Bordeaux Métropole, la somme de 202 173,33 € HT, soit 80 % du montant.

Bordeaux Métropole sollicitera des aides financières auprès de divers organismes pour ce programme, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0062 en date du 18 janvier 2013 relatif au projet ressources de substitution ;

VU la délibération n° 2014/0263 du Conseil de Communauté en date du 23 mai 2014, relative à la convention de recherche et de développement entre Bordeaux Métropole et le BRGM pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du « champ captant des Landes du Médoc »,

VU la convention de recherche et de développement entre Bordeaux Métropole et le BRGM pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «champ captant des Landes du Médoc», signée le 8 août 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que lors des phases de concertation entre Bordeaux Métropole et les acteurs concernés (collectivités, associations, sylviculteurs, agriculteurs, riverains, ...) par le projet de champ captant des Landes du Médoc, des compléments d'études ont été identifiés dans le programme de recherche,
- La nécessité de modifier, par la voie d'un avenant, sur les plans tant techniques que financiers, la convention initiale de recherche et développement partagés,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de recherche et de développement partagés entre Bordeaux Métropole et le BRGM pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du « champ captant des Landes du Médoc », et ses annexes, ci-annexés,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé, ainsi que tout autres avenants à la convention autres que financier,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute aide financière pour ce programme,

Article 4 : D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget principal :

- Chapitre 20 - article 2031 : Frais d'études - fonction 732 : Eau potable.

Article 5 : D'imputer les recettes sur les crédits ouverts au budget principal :

- Chapitre 13 - article 1311 : Subventions d'équipements transférables Etat et établissement national - fonction 732 : Eau potable.
- Chapitre 13 - article 1312 : Départements - fonction 732 : Eau potable.
- Chapitre 13 - article 1313 : Régions - fonction 732 : Eau potable.

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2015**

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2015

Mme. ANNE-LISE JACQUET